# CHEMINS DE FER.

## Heures d'arrivée et de départ

### ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVEE.

No 3 Chicago limited..... 7:40 p m
No 1 fast mail..... 10:00 a m
No 3 Cincinnati and Louisville 7:40 pm
No 1 Louisville Mail..... 10:00 am
No 23 local mail..... 10:00 p m
No 31 McComb Accod..... 9 25 am
No 35 Sunday Ex..... 9:05 p m

DEPART.

No 4 Chicago limited..... 9:25 a m
No 24 local mail..... 7:00 a m
No 4 Cincinnati & Louisville 9 25 am
No 2 fast mail..... 7 15 p m
No 32 McComb Acc'd..... 5:00 p m
No 2 Louisville Mail..... 7:15 pm
No 36 Sunday Ex..... 7:35 a m

### THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVEE.

Memphis express..... 9:10 a m
Vicksburg express..... 5:35 p m
Bayou Sara accommodat'n 3:15 a m

DEPART.

Memphis express..... 4:20 p m
Vicksburg express..... 9:10 a m
Bayou Sara accommodat'n 4:35 p m

### LOUISVILLE & NASHVILLE

ARRIVEE.

No 3 fast mail..... 7:40 a m
No 1 fast line..... 6:35 p m
No 5 limited..... 8:30 p m
No 7 coast train, tous les jours, dimanche excepté, 8:55 p m
No 9 lundi seulement..... 7:30 a m
No 11 tous les jours dimanche et lundi excepté..... 10:15 a m
No 13 Dimanche excursion 8:40 p m
No 15 Dimanche excursion 9:45 p m
No 17 Mercredi excursion.. 9:30 p m

DEPART.

No 6 fast line..... 7:55 a m
No 4 limited..... 11:15 a m
No 2 fast mail..... 7:45 p m
No 8 coast train, tous les jours, dimanche excepté..... 3:30 p m
No 10 dimanche excepté.. 5:00 p m
No 12 Dimanche excursion 7:05 a m
No 14 Dimanche excursion. 8:05 a m
No 16 Mercredi excursion.. 8:05 a m

### QUEEN & CRESCENT ROUTE

ARRIVEE

No 1 limited..... 8:30 a m
No 3 fast mail..... 8:10 p m

DEPART.

No 2 limited..... 7:30 p m
No 4..... 8:30 a m

### SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVEE.

Texas et Mexique express... 6:25 p m
California express..... 7:55 a m
Central express spécial..... 6:25 p m

DEPART.

Texas et Mexique express. 8:15 a m
California express..... 8:40 p m
Central express spécial..... 10:45 a m

### TEXAS AND PACIFIC.

ARRIVEE.

Fort Worth and Texas express..... 6:15 p m
Port Allen Local.....—..... 11:55 a m
Hot Springs, El Paso and California express..... 7:30 a m

DEPART.

Fort Worth and Texas express..... 8:15 a m
Port Allen Local..... 3:20 p m
Hot Springs, El Paso and California express..... 9:20 p m

### EAST LOUISIANA RAILROAD.

ARRIVEE.

Du dépôt de la Queen and Crescent, rue Press. Tous les jours excepté dimanche.

ARRIVEE.

No 7..... 8:05 a m

DEPART.

No 8..... 4:00 p m

Excursion du dimanche.

ARRIVEE.

No 5..... 7:45 p m

DEPART.

No 6..... 7:45 a m

Excursion du Mercredi pour Covington seulement.

ARRIVEE.

No 5..... 7:45 p

DEPART.

No 10..... 8:45 a m

### NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVEE.

Dimanche seulement.

Alger..... 7:35 p m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger..... 9:55 a m

Samedi et dimanche seulement.

Alger..... 9:55 a m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger..... 5:40 p m

DEPART.

Dimanche seulement.

Alger..... 8:00 a m

Tous les jours excepté dimanche et samedi.

Alger..... 4:30 p m

Samedi et dimanche seulement.

Alger..... 5:30 p m

Tous les jours excepté dimanche.

Alger..... 8:00 a m

### LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVEE

Tous les jours excepté dimanche.

De Belair et Shell Beach.... 9:10 a m

Dimanche seulement.

De Belair..... 7:00 a m
De Shell Beach..... 10.02 a m
Shell Beach..... 7:00 p m

DEPART.

Tous les jours excepté dimanche.

Pour Belair et Shell Beach.. 4:10 p m

Dimanche seulement.

Shell Beach..... 5:30 a m
Shell Beach..... 8:00 a m
Belair..... 5:30 p m
Shell Beach..... 7:30 p m

# TRIBUNAUX.

### Cour Civile de District.

Benjamin Andrews Sr. vs Gustave S. Dorwin—attachement de $600.

Louisa Mieding vs Francis F. Bradway—réclamation de $420 sur des billets.

John Minot vs John Muller—action en recouvrement de $687.95 sur un contrat.

Mme Joséphine Déjan vs Mlle Lena Le Bas—sequestration de $270.

Théodore Catonio vs Thos Zebal—réclamation de $500 sur des services de profession.

Vve F. Begué vs Louis A. Hubert—demande d'un receveur.

Successions ouvertes :

Clifford E. Angell, Mme Sarah Gonzales Rojo.

Demande d'interdiction :

Mary Brown Hoffmann.

It rests with you whether you continue the nerve-killing tobacco habit. NO-TO-BAC removes the desire for tobacco, without nervous distress, expels nicotine, purifies the blood, restores lost manhood, makes you strong in health, nerve and pocket-book. 1,500,000 boxes sold. 400,000 cases cured. Buy NO-TO-BAC from your own druggist, who will your 1 for us. Take it with a will, patiently, persistently. One box, $1, usually cures; 3 boxes, $2.50, guaranteed to cure, or we refund money. Sterling Remedy Co., Chicago, Montreal, New York.

STOP SMOKING!

### Deuxième Cour Inférieure

Juge A. M. Aucoin.

Comparutions

Geo. Richardson, Gesse M. Mc Gresson, attaqué.

Envoyé devant la Cour Criminelle :

Thos Ross, larcin.

Acquittés

W. Wilson, A. Ce Gaudet, actes de violence ; Chas Moreau, violation de la loi du dimanche.

Affaires jointes

E. J. Perkins, voies de fait ; A. Prince, Phil Hentz, actes de violence ; Mme Graham, Eug. Reiss, diffamation ; Hy J. Thomas, diffamation ; Aug. Ross, violation de la loi du dimanche.

### Cour Criminelle

Juge Baker

Hier, plusieurs individus ont été comparaître devant le juge Baker pour s'être querellés et avoir troublé la paix publique.

Ce sont : John Robertson, Arthur Moore, Théodore Allens, C. Smith, Gustave Jones, J. Brown, Dave Abramsohn, Edgar Bandolet et Rob. Williams. Ils ont tous été mis sous cautionnement variant de $100 à 10 jours de prison.

Victor Mariana a été condamné à $100 ou à 10 jours de prison.

L'affaire Ch. St-Martin et Jake Traught a été malheureusement ajournée.

### Ventes Inscrites au Bureau des aliénations

Mme H. J. Medan à la Louisiana Homestead Association, un terrain borné par les rues Prieur, Johnson, Hôpital et Quarter, $510.

L'acquéreur au vendeur, même propriété, $800.

Howcott Land Co. à L. H. B. Whelage, deux terrains bornés par les rues Tchoupitoulas, Peters, Thalie et Hunter, $490.

Wm Mollegan à Mme O. Delpit, un terrain borné par les rues Roman, Prieur, Melpomène et Thalie $130.

John Davant à Vincenzo Damello, un terrain borné par les rues Mobile, Joliet Nelson et Camitronne, $225.

Le même à Albert Quengin, un terrain borné par les rues Remparts, Dryades, Lafayette et Girod, $27.

German American Homestead Asso. à Jas. H. Brown, un terrain borné par les rues Banks, Lopez, Baudin et Rendon, $150.

Mme Kate Dillon à Mme Mary D. Leslie, un terrain borné par les rues Camp, Race, Robin et Magasins, $2000.

La succession de Nathan Bringer à Wm. Fiebis, un terrain borné par les rues Hultième, Spruce, Colin et Monroe, $75.

Le même à Gustave A. Mattle, trois terrains dans le même ilet, $255.

# FAITS DIVERS.

## A L'HOTEL DE VILLE.

Le maire a reçu une lettre, hier matin, d'un docteur Heinrich Grimm, de Vienne, lui demandant des renseignements sur Mme Arthur Grieben, qui, dit-il, demeurait rue du Canal 309. Le maire a fait parvenir cette communication au chef de la sûreté.

Le secrétaire particulier du maire, M. Chas. Lavillebeuvre, a prévenu les intéressés, que l'enquête relativement à la récompense de $250 offerte par la ville dans l'affaire Charles, aurait lieu lundi soir à huit heures, dans le salon du maire.

### Un souvenir assez triste de la Police métropolitaine

Il y a eu ici, à la Nouvelle-Orléans, une police métropolitaine il y a assez longtemps de cela, et bien des personnes peuvent l'ignorer, mais elle a existé réellement et la meilleure preuve qu'on puisse en donner, c'est qu'elle a laissé des dettes qui ne sont pas payées et auxquelles son représentant et receveur ici, M. Louis A. Habert, ne veut pas faire honneur.

Ainsi Mme François Bégué, veuve en premier mariage de Bertrand Lanussole et en second mariage de Martin Bégué, est porteuse de certificats et de transferts qui n'ont jamais été payés.

Cette dette date de 1874 et va jusqu'à janvier 1879. A cette époque lesdits certificats et transferts furent déclarés payables et l'on a levé une taxe à cet effet. Le total s'élève à $5,519.62 et Mme Bégué réclame la somme.

M. L. A. Habert, qui est le receveur de cette association de police, refuse tout paiement.

Mme Bégué attaque ledit receveur et lui demande la somme qui n'a jamais été payée.

Les papiers, du reste, sont en règle: ils contiennent toute la liste des officiers non payés avec, en regard, la somme qui est due à chacun d'eux.

### Coups de couteau.

On se rappelle qu'un nommé Geo. Richardson, qui demeure rue Allen, coin Miro, a été accusé par l'officier de police Landry d'avoir blessé à coups de couteau Henry Dennis. Richardson a comparu hier devant le juge de la deuxième cour criminelle de cité et mis sous $250 de caution en attendant son procès.

### Violation de la loi sur les loteries.

Joe Provenzano, demeurant rue Ursulines coin St. Claude, ne tient pas de bureau de loterie, mais il loue un emplacement où, à sa connaissance, on vend des billets: C'est ce qu'est venu affirmer le detective Rainey devant le juge Aucoin.

Celui-ci, après avoir entendu l'officier de police, a mis Joe sous caution de $250.

Ménagez votre système ainsi que votre bourse. Un gallon d'eau d'Abita donne un appétit d'ours.

### Deux violations de la loi du Dimanche.

**Un acquitté. Un condamné.**

Charles Moreau et Louis Moreau, deux épiciers qui demeurent à Marburg, sont deux cousins dépuis qu'ils sont liés de leur petite. Ils se font une guerre commerciale qui n'est pas à l'honneur de celui qui vient de faire arrêter son frère pour commerce pour avoir violé la loi du dimanche.

Louis a fait exposer sur l'étal Charles pour violation. Charles, pour faire le guet autour de l'épicerie pour prévoir dénoncer Charles. Il a si bien fait qu'il a mis celui-ci dans sa petite infamie.

Le juge Aucoin a vu clair au fond de l'affaire et a acquitté l'accusé.

C'est égal... Aller du dimanche donne bien de la besogne à la police et des tracas à ceux-ci. Si le juge Aucoin n'avait pas vendu l'honnêteté et l'activité de Charles Moreau, il est possible et très probable même que ce dernier eut été condamné à une forte amende.

Quant à Auguste Russe qui tient un débit de macaroni et de pâtes rue St-Claude, il était aussi accusé de violation de la loi du dimanche. Il y avait des témoins : la violation était flagrante. Il a eu beau jurer par tous les saints du paradis qu'il n'avait vendu que pour cinq cents de macaroni, le juge n'a tenu aucun compte de ses protestations et l'a déclaré coupable. Il prononcera sa sentence le 12 octobre.

### La vente de Chalmette.

C'est aujourd'hui à midi juste que doit se faire la vente de Chalmette et du Western Railroad.

La propriété ne se vendra pas à moins d'un acquéreur à $1,000,000 ; à quoi il faut ajouter $500,000 pour les frais de toute sorte ; soit en tout $1,500,000.

On ne croit pas généralement que les offres s'élèveront à ce chiffre, en quel cas la propriété reviendrait aux porteurs de bons.

Tous les intéressés, y compris M. Ch. Van Nostrand, président du chemin de fer, et M. Stephen Peabody, président du comité de réorganisation, prendront place à bord du Corsair, au pied de la rue Canal, et se rendront à Chalmette.

Si les enchères ne répondent pas à l'espoir de ces messieurs, la propriété sera reprise par les porteurs de bons qui fermeront tout et mettront un gardien en attendant qu'il se trouve un acquéreur sérieux.

### L'orge malté et le Houblon,

et non point le maïs, sont employés dans la composition des fameuses marques de bière de la Anheuser-Busch Brewing Ass'n, pour l'usage des familles et des cercles. Il n'en est point d'autres qui l'égalent. C'est une bière absolument pure.

Les commandes adressées à A. Schmedtje, gérant de la succursale à la Nouvelle Orléans, seront promptement exécutées.

### Le réseau du New York Central.

On sait que la ligne de chemin de fer Cleveland, Cincinnati, Chicago et St-Louis forme ce que l'on appelle le "Big Four", et qu'il est contrôlé par Vanderbilt. Mais ce système va être uni au système du New York Central. C'est W. K. Vanderbilt qui a formé cette consolidation pour réduire les frais d'exploitation.

Il n'y aura plus désormais qu'un président général, qui aura sous lui des surintendants divisionnaires.

Le système Central de New York exploitera désormais 10,430 milles.

### Demande de saisie pour dette.

M. Gustave Derwin doit, paraît-il, à M. Benjamin Andrews une somme de $600, payable en deux billets distincts et qui sont échus depuis le mois de mai 1898.

Malheureusement pour le créancier le débiteur n'habite plus la Nouvelle-Orléans, mais il y a ici, entre les mains de MM. Farrar, Jonas et Kruttschnitt des fonds, des bons qui appartiennent à M. Derwin et dont la vente permettrait à M. Andrews de recouvrer l'argent qui lui est dû.

M. Andrews demande donc la saisi de ces bons et leur vente par autorité de justice.

**Régiez vos intestins au moyen des Cascarets.**

Le Candy Cathartic guérit pour toujours ; la constipation, 10 cts, 25 cts. Si le C. C. C. fait fait, les pharmaciens vous rembourseront votre argent.

### Collision.

A sept heures et demie, hier matin, une collision s'est produite à l'angle des rues Canal et Rocheblave entre le char No 88 de la ligne Canal, en charge de l'électricien L. J. Meyers, et une charrette appartenant à Jas. Clarke et Cie, conduite par Brooks Lashly, couleur. Celui-ci, lancé hors de son véhicule, a été blessé à la tête. Le véhicule a subi des avaries d'environ $25.

### Accident.

John Stewart et Frank Hart, âgés respectivement de 16 et 15 ans, se trouvaient dans la scierie de G. H. A. Thomas et Cie hier matin, à l'angle des rues Poydras et Dorgenois, où ils ont été accidentellement brûlés au visage avec de la résine. Ils ont été transportés à l'hôpital.

### Vandalisme.

Ce matin, un peu avant 1 heure, un petit cercueil contenant un squelette a été trouvé devant la demeure de M. Geo. Boydells, rue Louisa 1025. Un crêpe blanc avait été en outre cloué sur la porte. L'agent de police Commons, avisé de la chose, a fait transporter le cercueil à la station du cinquième précinct.

VOL.

[illegible]

AUX DEMOCRATES

Et autres Partisans de

WILLIAM J. BRYAN

EN LOUISIANE.

Le Comité national démocratique a besoin de fonds pour [illegible] actuellement en cours. [illegible] sur la Législature pour [illegible] tion raisonnable et un [illegible] effet est lancé. Rappelez-vous que la cause que représente [illegible] démocratique et pour laquelle [illegible] est la cause du peuple.

C'est la République contre l'Empire. C'est une lutte pour le maintien et la perpétuité des institutions léguées par nos pères.

Les *Trusts* et de gigantesques syndicats pour contrôler le commerce, les moyens de transport et la richesse du pays se déploient de l'autre côté. Conséquemment, le parti démocratique doit se tourner vers l'électeur individuel et le franc citoyen.

Tous ceux à qui cet appel est fait peuvent contribuer un peu. Faites-le suivant vos moyens. Aucune contribution, si faible qu'elle soit, ne sera refusée. Au total elles formeront une somme considérable.

Les contributions peuvent être adressées aux personnes suivantes, qui en accuseront réception et les transmettront au président Jones du comité national démocratique :

Hon. E. B. Kruttschnitt, président du comité central démocratique d'Etat, à la Nouvelle-Orléans, Lne ;

Hon. N. C. Blanchard, membre du comité national démocratique pour la Louisiane, à Shreveport, Lne ;

Hon. H. C. Cage, président du comité central démocratique d'Etat, à la Nouvelle-Orléans, Lne.

Les sénateurs d'Etat démocratiques et les membres de la Chambre des Représentants sont nommés membres de comités dans leurs districts respectifs et les paroisses pour recueillir des souscriptions et sont requis d'agir avec promptitude et énergie.

Mais il est ardemment espéré que les souscripteurs individuels n'attendront pas les sollicitations.

Envoyez immédiatement vos contributions aux messieurs susnommés.

Tous les journaux de cet état désirant appuyer l'élection de Bryan rendront un grand service à sa cause en reproduisant cet appel dans leurs colonnes et en lui donnant autant de publicité que possible.

Par ordre du comité central démocratique.

R. S. LANDRY,
Secrétaire.

### Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1900.

PROGRAMME:

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

LE THÉATRE DE MOLIÈRE.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1901 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible; sur papier écolier reglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de L'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUS. ROUEN,
P. O. Box 725,
Nouvelle-Orléans.

BROU'S INJECTION.

UNE CURE PERMANENTE

Des cas les plus obstinés de Gonorrée et d'Ecoulement, garantie dans une durée de 3 à 6 jours ; pas d'autre traitement nécessaire.

Vendue par tous les pharmaciens

### MESSE DE REQUIEM

[illegible]

JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres

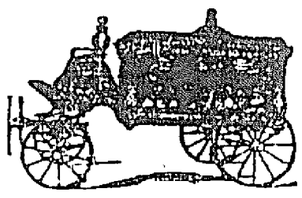

Raoul Bonnot, Directeur

No 623 RUE STE-ANNE

Téléphone No 1043

Telephone No 408

F. Laudumiey & Co.

Limited

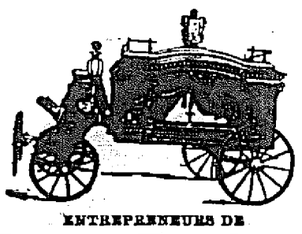

ENTREPRENEURS DE

Pompes Funèbres

1108 et 1112 Nord Remparts.

Nous faisons de l'embaumement une spécialité

Cumberland 2252-1. Peoples 710.

G. MOTHE & CO.,

ENTREPRENEURS

—DE—

Pompes Funèbres et Embaumeurs

817 RUE TOULOUSE,

Entre les rues Bourbon et Dauphine.

Voitures avec bandes en caoutchouc à louer toutes les heures du jour et de la nuit ; cochers en livrée.

E. J. MOTHE,
Embaumeur pour la maison.
Rues Séguin et Patterson, Algers.
3dec—1an

TELEPHONE 289.

JOSEPH RAY,

Successeur de LABAT & RAY,

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1308

Avenue Nord Remparts,

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment

1er sept—1an

### BULLETIN FLUVIAL.

Nouvelle-Orléans, 5 octobre 1900.

L'étiage à 8 heures A. M.

| STATIONS. | Plus haut eau à la rive, pieds. | Ligne du danger, pieds. | Hauteur, pieds | Changements dans les dernières 24 h |
|---|---|---|---|---|
| St-Paul | ..... | 14 | 6.8 | +0.4 |
| Davenport | 10 | 15 | 6 2 | 0.0 |
| St. Louis | 32 | 30 | 13.4 | +0.2 |
| Cairo | 44 | 45 | 10.2 | +0 6 |
| Memphis | 32 | 33 | 3 5 | +0.2 |
| Helena | 43 | 42 | 6.7 | +0.3 |
| Vicksburg | 44 | 45 | 3.9 | +0.1 |
| Barbres | ..... | ..... | ..... | ..... |
| Rivière Rouge | ..... | ..... | ..... | ..... |
| Nlle-Orléans | 9 | 16 | 4 3 | 0.0 |
| Melville | ..... | 31 | 8.2 | +0 1 |
| Omaha | ..... | 18 | ..... | ..... |
| Kansas City | ..... | 21 | 9 7 | —0.3 |
| Pittsburg | 30 | 22 | 5.6 | —0.1 |
| Cincinnati | 45 | 50 | 3.8 | —0.1 |
| Louisville | ..... | 28 | 2.5 | 0.0 |
| Nashville | ..... | 40 | 1.9 | 0.0 |
| Chattanooga | 33 | 33 | 1.4 | —0.1 |
| Fort Smith | ..... | 22 | 12 9 | —0.5 |
| Little Rock | ..... | 23 | 13 4 | +1 9 |
| Arthur City | ..... | 27 | 10 6 | —0 9 |
| Fulton | 20 | 28 | 16 0 | 1 8 |
| Shreveport | 21 | 29 | 8 0 | +0.5 |
| Alexandria | 32 | 33 | 2.7 | +0 7 |
| Camden | 26 | 39 | 4.0 | —0 2 |
| Monroe | ..... | 40 | 3.8 | —0.5 |

### Marchés divers.

Paris, 5 octobre—La rente trois pour cent est cotée à 100 francs 7 1[2 centimes.

Londres, 5 octobre — Consolidés au comptant, 98 11[16; à terme 98 13[16.

Liverpool, 5 octobre — Coton spot, demande calme ; prix stable.

American middling fair, 6 7[16d. good middling 6 7[8d ; middling 6 5[16d ; low middling 6 1[16d ; good ordinary 5 9[32d ; ordinary 5 31[32d.

Ventes 6,000 balles, dont 500 pour la spéculation et l'exportation y compris 5100 balles coton américain.

Recettes 5,000 balles, 1000 balles coton américain.

Futurs — calmes à l'ouverture et calmes à la clôture.

American middling l. m. c. Octobre 5.61; octobre et novembre 5.44; novembre et décembre 5.37; décembre et janvier 5.34; janvier et février 5.31; février et mars 5.28; mars et avril 5.26; avril et mai 5.25; mai et juin 5.23; juin et juillet 5.22; juillet et août 5.20.

New York, 5 octobre — Coton spot—calme 1[8c déclin à la clôture.

Middling uplands 10 3[4 ; middling Gulf 11

Ventes 130 balles.

New York, 5 octobre — Futures stables à la clôture.

Octobre 10.32, novembre 10.00, decembre 9.88, janvier 9.87, février 9.87, mars 9.88, avril 9.88, mai 9.88, juin 9.89, juillet 9.87, août 9.75.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

Trois Editions Distinctes

Edition Quotidienne,

Edition Hebdomadaire,

Edition du Dimanche

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE:

EDITION QUOTIDIENNE

*Pour les Etats-Unis, port compris :*

$12 ..Un an | $6.....6 mois | $3.....3 mois

*Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris :*

$15.15..Un an | $7.55...6 mois | $3.80..3 mois

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi matin

*Pour les Etats-Unis, port compris :*

$3.00..Un an | $1.50..6 mois | $1.00..4 mois

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

*Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TEMS SUR EXPRESS.*

EMILE JAMES BARNETT,

NOTAIRE,

A emménagé au No 827 rue Gravier, entre les rues Baronne et Carondelet.

30sept—1aem

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Henry Ash vs The Southern Chemical and Fertilizing Co., Ltd.**

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 63,112—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 novembre, 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations, bâtisses, bouilloires, pompes, machines et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 112, qui est borné par les rues Edmond [maintenant Calhoun], Victor [maintenant Magnolia] et Léonce [maintenant Clara], et la ligne de la Propriété Foucher, et désignés comme lots Nos 14, 15 et 16, et lesquels dits lots sont contigus et mesurent comme suit à savoir : Lot No 14 mesurant trente pieds dix pouces et deux lignes de face sur la rue Victor, par une profondeur de cent quarante neuf pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du côté contigu au fond des lots Nos 9 à 13 inclusivement, et cent quarante neuf pieds, neuf pouces et trois lignes sur la ligne du lot No 15, et une largeur sur la ligne du fond de vingt neuf pieds neuf pouces et six lignes ; et les susmentionnés lots Nos 15 et 16 mesurant chacun trente pieds dix pouces et deux lignes de face sur la rue Victor, par une profondeur de cent quarante neuf pieds neuf pouces et trois lignes sur la ligne de division entre les dits lots Nos 14 et 15, cent quarante neuf pieds neuf pouces sur la ligne de division entre les lots Nos 15 et 16, et cent quarante neuf pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No 16, faisant face sur la ligne de ladite Propriété Foucher, avec une largeur sur la ligne du fond de chacun de vingt neuf pieds neuf pouces et cinq lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Kernan & Gowland, avocats pour le plaignant.

5oct—5 12 19 26 - nov 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Sixième District,**

Connue comme le No 2812 rue Marengo, entre les rues Magnolia et Sud Robertson.

Eureka Homestead Society vs Mme Margaret Isabelle Innerarity, femme de Charles Henry Hiern.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 69,043.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 octobre 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 625, borné par les rues Milan, Magnolia, Marengo et Sud Robertson, ledit morceau ou portion de terre commence à une distance de quarante-cinq pieds de l'encoignure des rues Marengo et Sud Robertson et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et étant composé de la moitié la plus près de la rue Magnolia du lot désigné par le No Deux et l'entier du lot contigu désigné par le No Trois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Bernard McCloskey & Percy S. Benedict, avocats pour la plaignante.

21sept—21 22 28—oct 5 12 19 25

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente d'une propriété de valeur améliorée du Quatrième District**

Portant le No municipal 422 rue Philip, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau.

Mme Veuve Caio ne W. Chinnaight vs Mme Isabelle Weimann, femme de Wm F. Starke et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62 674—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 25 octobre 1900 à midi de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec toutes les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Philip, Tchoupitoulas, Rousseau et Sarpaum, mesurant trente deux pieds cinq pouces de face sur la rue Philip s'étendant à une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante trois pieds onze pouces et cinq lignes, laquelle portion de terre est désignée par la lettre E sur un plan d'Edgar Pilié noyer date le 28 juin 1892, une copie duquel est annexée à un acte de vente passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 9 juillet 1892.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

George W. Flynn, avocat pour la plaignante.

21 sept—21 22 28—oct 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de trois lots de terre de valeur dans le Sixième District,

Sur la rue Magnolia entre la rue Calhoun et la propriété de Foucher (la rue Clara étant l'arrière rue) à 7 ilets de l'avenue St-Charles (actuellement approchable) la rue Calhoun étant pavée avec l'asphalte, de l'avenue St Charles à la rue Claiborne.

Mme C. L. Hodding vs Mme Margaret Bethick et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 62,968—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 octobre 1900, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 112, qui est borné par les rues Edmond [maintenant Calhoun], Victor [maintenant Magnolia] et Léonce [maintenant Clara], et la ligne de la Propriété Foucher, et désignés comme lots Nos 14, 15 et 16, et lesquels dits lots sont contigus et mesurent comme suit à savoir : Lot No 14 mesurant trente pieds dix pouces et deux lignes de face sur la rue Victor, par une profondeur de cent quarante neuf pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du côté contigu au fond des lots Nos 9 à 13 inclusivement, et cent quarante neuf pieds, neuf pouces et trois lignes sur la ligne du lot No 15, et une largeur sur la ligne du fond de vingt neuf pieds neuf pouces et six lignes ; et les susmentionnés lots Nos 15 et 16 mesurant chacun trente pieds dix pouces et deux lignes de face sur la rue Victor, par une profondeur de cent quarante neuf pieds neuf pouces et trois lignes sur la ligne de division entre les dits lots Nos 14 et 15, cent quarante neuf pieds neuf pouces sur la ligne de division entre les lots Nos 15 et 16, et cent quarante neuf pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No 16, faisant face sur la ligne de ladite Propriété Foucher, avec une largeur sur la ligne du fond de chacun de vingt neuf pieds neuf pouces et cinq lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

B. R. Forman, avocat pour la plaignante.

8 sept—8 9 14 21 28—oct 5 11

PETITES ANNONCES.

DEMANDE — Une cuisinière blanche ou de couleur. S'adresser immédiatement rue Bourbon, No 1137. 23 sept—

AVIS SPECIAUX.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1900.

A une réunion du Bureau des Directeurs de la New Orleans Water Works Company tenue ce jour, un dividende de Deux Dollars par action a été déclaré payable le 8 octobre 1900 aux actionnaires de cette date. Les livres des transferts seront fermés jusqu'au 9 octobre 1900.

GEO. W. PALFREY,
Secrétaire.

4oct—3f

ILLINOIS CENTAL.

MCCOMB CITY.

EXCURSION DU DIMANCHE.

$1.00 ALLER ET RETOUR.

COMMENÇANT DIMANCHE, 15 AVRIL,

LE TRAIN QUITTERA A 7·25 A. M.

14 avril—sam dim mar leu

La Commission de Drainage de la Nouvelle-Orléans.

Des soumissions seront reçues au Bureau de la Commission de Drainage de la Nouvelle-Orléans Chambre 20, Hôtel de Ville, jusqu'au lundi 8 octobre 1900, à 4 heures p. m. pour paver la rue Troisième, du côté du fleuve de la rue Claiborne jusqu'au côté du deuxième de la Carondelet.

Les plans et spécifications peuvent être vus et informations obtenues au Bureau de la Commission de Drainage le et après jeudi 27 septembre. Chaque soumission doit être accompagnée d'un dépôt de $100.00 comme garantie, comptant ou en chèque certifié. Un bon de $10 000.00 pour l'accomplissement et l'entretien satisfaisante du travail sera exigé du soumissionnaire heureux. Le droit est réservé de rejeter quelconque ou toutes les soumissions.

A. SCHREIBER,
Secrétaire.

26 sept—10f

L'ANNUAIRE

—DE—

SOARDS

POUR L'ANNÉE 1900.

Vol. XXVII.

Un livre précieux pour tout le monde, renfermant les noms et les adresses de tous les habitants de la ville ; les adresses de toutes les institutions de crédit, de toutes les maison de commerce, et des renseign